

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 7 (1919)

**Heft:** 77

**Buchbesprechung:** Notre bibliothèque

**Autor:** J.L.H.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Cette Constitution que le régime des pleins pouvoirs viole, que l'on viole sur bien d'autres points encore — en tolérant des maisons de jeux notamment! — il est donc question de la réviser. Et c'est là même un grand espoir des suffragistes que, dans cette révision de notre charte nationale, puisse être introduit le principe du suffrage des femmes. M. Scherrer-Fullemann avait déjà déposé au sujet de la révision totale une motion qui a fait couler beaucoup d'encre et prononcer beaucoup de paroles. On craint très vivement dans les milieux fédéralistes romands qu'une révision totale ne soit une occasion d'établir à tout jamais le principe centralisateur, plus commode, plus fort, mais essentiellement contraire aux bases essentielles de notre vie nationale : la diversité des races, des langues, des mœurs et des coutumes, le respect de l'autonomie cantonale, que consacre si bien notre Constitution de 1874; et l'on demande plutôt une révision partielle sur différents points, tels que l'élection du Conseil Fédéral par le peuple, l'initiative législative (on sait que l'on ne peut proposer sur le terrain fédéral que des initiatives constitutionnelles, ce qui oblige à amalgamer à la Constitution des dispositions ayant la valeur d'un règlement d'abattoir!) l'initiative des traités avec l'étranger, etc. Aucune décision n'a encore été prise, et à la motion primitive Scherrer-Fullemann, dont le ton impératif a été un peu adouci, sont venues se joindre deux autres, celle de M. Robert Forrer (St-Gall), demandant l'adjonction de réformes sociales, et celle de M. Musy (Fribourg), réclamant également des réformes sociales et des garanties du principe de la liberté des cultes... Or ce principe étant formellement établi par les articles actuels 49 et 50, nous nous demandons quelle autre garantie veut donc M. Musy, à moins que ce ne soit l'abrogation de l'article 51 qui interdit en Suisse l'établissement et l'action de l'ordre des jésuites? Et nous notons ici avec mélancolie que, alors que ces messieurs énumèrent à l'envi les réformes qu'ils désirent voir introduire dans la Constitution fédérale, aucun d'entre eux n'a mentionné celle du vote des femmes. Que devons-nous donc faire pour leur rappeler que nous existons?

Nous voudrions encore parler longuement ici de la question de l'assurance-vieillesse et invalidité, qui intéresse les femmes au même chef que les hommes, et sur laquelle on a discuté aux Chambres, mais en envisageant plus sa base financière que sa nécessité que tout le monde reconnaît indispensable; des débats sur le second impôt de guerre, qui intéresse également les femmes autant — nous dirons même plus que les hommes, puisque bon nombre d'entre elles le payeront sans avoir été consultées! — des questions internationales qu'a soulevées le voyage à Paris de M. Ador, la demande de dénonciation de la néfaste convention du Gothard comme du traité réglant les conditions d'établissement des Allemands en Suisse et des Suisses en Allemagne... La place nous fait défaut. Nous espérons au moins en avoir assez dit pour montrer à certaines de nos lectrices qui nous en ont exprimé le désir comment des femmes, conscientes de leurs futurs devoirs de citoyennes, peuvent trouver dans la lecture des débats des Chambres fédérales le moyen direct de s'instruire sur les affaires de leur pays, et par là même, en comprenant mieux les difficultés et les luttes de l'heure actuelle, de travailler à lui être utile quand le jour de leur émancipation sera venu.

E. Gd.

\* \* \*

*Nous publions ci-après le texte de la lettre adressée au sujet de la question de l'assurance-vieillesse et invalidité au Département de l'Economie publique par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.*

Genève, février 1919.

Monsieur,

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, lors de son Assemblée générale du 22 janvier, a décidé d'appuyer au nom des femmes la création d'une Assurance vieillesse et invalidité, et de demander que les bienfaits de cette création soient étendus aux femmes au même titre qu'aux hommes.

Nous apprenons que le Département d'Economie publique avec l'assentiment du Conseil fédéral, a nommé une Commission extra-parlementaire pour préparer les bases constitutionnelles d'un projet d'Assurance vieillesse et invalidité. Le 1<sup>er</sup> février, les noms des personnes choisies pour faire partie de cette Commission ont été rendus publics. Il s'y trouve des représentants de nombreux groupements intéressés à l'institution projetée. Mais aucune représentante des femmes ne figure sur la liste, bien que les femmes en très grand nombre aient un intérêt majeur à l'œuvre sociale dont il s'agit.

Nous prenons la liberté, Monsieur, de solliciter avec instance, pour les femmes, une représentation au sein de cette Commission; non point pour les femmes d'une classe ou d'une catégorie spéciale, mais pour les femmes dans leur ensemble, pour les ménagères et les mères de famille de notre pays. En effet, la mère de famille, la ménagère, qui, toute sa vie, s'est consacrée à son foyer, se trouve trop souvent, dans sa vieillesse, dénuée de ressources, et ne devrait pas alors dépendre uniquement, pour son entretien, des secours de ses enfants. Ceux-ci, alors même que la bonne volonté ne leur ferait pas défaut, peuvent ne pas se trouver en mesure de lui procurer des moyens suffisants d'existence. Dans de tels cas, l'Assurance vieillesse et invalidité peut rendre des services éminents, à condition d'être mise à la portée de tous.

Nous vous demandons, Monsieur, de considérer s'il ne conviendrait pas à votre Département d'inviter les grandes associations féminines suisses à lui désigner les noms de personnes capables de représenter les intérêts de la femme suisse dans cette Commission extra-parlementaire.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir favorablement notre démarche, nous nous permettons, Monsieur, de recommander chaleureusement notre requête à votre bienveillante attention.

Pour l'Alliance de Sociétés féminines suisses:

*La Présidente, P. CHAPONNIÈRE-CHAIX.*

*La Secrétaire, A. DU PASQUIER.*

## NOTRE BIBLIOTHÈQUE

L. HAUTESOURCE: *Nicolle Vandel*, Genève, 1 vol., A. Jullien, libraire-éditeur, 1919.

C'est avec le plus vif plaisir que nous avons lu le bel ouvrage que Mme L. Hautesource vient de dédier « à ceux qu'inquiète le visage ambigu du présent et qui cherchent à retrouver dans le passé les traits nets, francs et nobles du pays aimé ».

Ce livre est un roman historique qui se passe entre 1530 et 1534, et qui retrace les luttes de Genève avec l'extérieur, mais surtout ses luttes intérieures relatives à l'établissement de la Réforme. Car c'est bien autour de ce grand fait que se groupent les principaux personnages du récit. L'auteur nous introduit dans la famille d'un pieux verrier qui habite non loin de l'église de la Madeleine, et, au travers de diverses péripéties sentimentales et politiques, nous fait assister à un drame de conscience dont la pure et noble Nicolle Vandel est l'héroïne, drame qui se termine par la mort de Nicolle et de son père, mais où l'on assiste au triomphe des idées nouvelles dans une âme droite et passionnée. Telle est la trame du récit qui se détache sur un fond exquis fait de descriptions de la vieille Genève, de paysages finement ou fortement dessinés, où l'on voit s'agiter une foule pittoresque et multicolore, pleine de savoir et de couleur locale. A côté du verrier et de sa fille, d'autres personnages sont également bien campés: Pâquette la chambrière, Pierre le Boucher, son amoureux, Claude Vandel, le fils de famille, traître et débauché.

Si nous voulions caractériser ce livre, nous dirions qu'il offre plutôt une série de tableaux du temps de la Réforme, qu'un roman construit dans toutes les règles de l'art; mais tel qu'il est, il nous plaît, à cause de son beau style, emprunté à la langue forte et savoureuse du XVI<sup>me</sup> siècle, et de la vivante et forte évocation du passé qu'il fait surgir devant nous. Le seul détail qui nous paraît de trop est la scène de passion entre Nicolle et le frère Saint-Elme. Des sentiments plus contenus eussent rehaussé encore deux caractères, d'ailleurs très nobles. Ceci dit, félicitons Mme Hautesource de la réussite de son travail de reconstitution. HÉLÈNE NAVILLE.

E. DUVILLARD: *L'école de demain*. A. Kündig, édit., Genève. 1 broch.: 60 cent.

A l'heure où le monde s'édifie sur de nouvelles bases, n'oublions pas l'école et son rôle capital dans la formation des futurs citoyens, — surtout n'oublions pas l'école primaire qui, plus que toute autre, a besoin d'une réforme. En quoi consiste cette réforme et comment elle peut se faire, tel est l'objet de l'intéressante petite étude publiée récemment par M. E. Duvillard, *L'école de demain*. Après une brève esquisse du mouvement éducatif dont Rousseau a été le point de départ, l'auteur indique le progrès accompli par les écoles dites « nouvelles » et examine dans quelle mesure leurs principes sont susceptibles d'être appliqués dans les écoles primaires en général, dans celle de Genève en particulier.

Deux mots suffiront à résumer les thèses où l'auteur a condensé le fruit de ses expériences et de ses méditations: plus d'air, plus de lumière. Plus d'air, c'est à dire gymnastique et jeux en plein air, travaux manuels, allègement du programme d'été, avec suppression des travaux à domicile pour pratiquer plus intensément, pendant la belle saison, les sports et les excursions, voyages subventionnés par l'Etat, extension des colonies de vacances rendues obligatoires pour tout élève fréquentant les écoles publiques. Plus de lumière, c'est-à-dire enseignement rationnel s'adressant à la personnalité de l'enfant plutôt qu'à sa mémoire, enseignement concret et expérimental mettant en œuvre l'activité personnelle de l'élève.

Et le but de ces réformes? demanderez-vous. — De former, en partant de ce principe que « la meilleure manière d'édifier un caractère consiste dans le minimum d'intervention et le maximum de liberté », les personnalités complètes que l'après-guerre exigera dans tous les pays.

J. L. H.

## CORRESPONDANCE

Lausanne, le 21 février 1919.

Ma chère Rédactrice,

Puisque vous avez donné la parole à Mme Emmeline Demole dans le *Mouvement Féministe* pour une verte critique de l'édition française des *Étincelles des Feux du 1<sup>er</sup> Août* (*Funken vom August-Feuer*, par Dr Hedwig Bleuler-Waser), je viens solliciter de votre impartialité la publication de quelques lignes de plaidoyer en sa faveur dans votre prochain numéro.

Je fais maintenant partie de la Commission d'Education nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, que met directement en cause notre correspondante, mais je n'en étais pas encore membre à l'époque où le manuscrit de la traduction lui fut soumis. Cela me donne tout à la fois le droit de prendre fait et cause pour la Commission et la possibilité de le faire en toute indépendance et *en mon nom personnel*, simplement parce que l'injustice et l'inexactitude des affirmations de Mme Demole m'ont frappée. — Je ne veux pas soutenir que la traduction des *Étincelles* soit impeccable. A mon avis, malgré telles imperfections de détail que l'on y pourrait relever, elle est beaucoup mieux qu'impeccable, étant donné son but et le public juvénile auquel elle s'adresse — elle est *vivante*, ce qui est la chose du monde la plus difficile à réaliser dans une traduction. La jeune personne, qui faisait effectivement « ses premières armes », l'a réalisée, parce qu'enthousiaste à fond de son sujet comme seule peut l'être la jeunesse, et parce qu'elle avait d'abord vécu sa traduction sous forme de leçons données à ses jeunes frères et sœurs. D'autre part, son travail avait été « retouché avec soin », conformément au vœu de Mme Demole, c'est-à-dire revu par son père — qui lui n'est pas un débutant — avant d'être soumis à notre Commission, qui ne l'aurait pas accepté s'il avait été aussi défectueux que le veut notre censeur impitoyable. Et la preuve que la Commission d'Education nationale, et avec elle l'éditeur de la traduction, ne se sont pas si fort trompés, c'est précisément le bon accueil fait au petit volume par la presse et par le public. (Voir, entre autres, G. de Reynold dans le *Bulletin* de la Nouvelle Société Helvétique).

Je ne puis m'empêcher de me demander si votre correspondante a vraiment dressé la liste des « fautes de français » et « phrases incompréhensibles » qui abonderaient suivant elle dans cette traduction et « décourageraient le lecteur le mieux intentionné »? Moi, qui suis difficile pourtant, je n'en ai relevé au passage qu'une ou deux, et pas de bien terribles.

Quant aux noms propres bizarres, on les a sûrement laissés tels quels de propos délibéré, pour situer le récit (voir la préface): si l'on traduit un roman anglais, on se garde bien de substituer aux prénoms anglais — voire gallois ou écossais les plus extraordinaires — des

prénoms français, de même pour les romans russes — et pour tous les autres! — Alors?

Si cette polémique pouvait avoir comme conséquence de donner le désir à de nombreuses mères de famille ou institutrices qui ne le connaîtraient pas encore de se procurer notre volume et de le lire attentivement, puis d'en faire l'essai auprès de leurs enfants ou de leurs élèves, c'est en définitive un merci que nous devrions à Mme Demole... Puisse-t-il en être ainsi et veuillez agréer dans cet espoir, ma bien chère Rédactrice, l'expression anticipée de ma gratitude pour la publication de ces lignes.

E. SERMENT.



Association Nationale Suisse  
pour le Suffrage féminin

### Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Le projet de loi de M. Marcel Guinand ayant pris par surprise le Comité de notre Association, forcé à été d'orienter autrement la séance consultative féminine convoquée pour le 21 février pour examiner la possibilité d'une initiative populaire. Malgré ce changement de programme au dernier moment, cette réunion, à laquelle assistaient plus de 80 personnes, a été extrêmement animée et intéressante... grâce aussi aux nouvelles de la victoire de Neuchâtel, qui, communiquées par téléphone au milieu de la soirée, ont soulevé un vif enthousiasme et des salves d'applaudissements! Le point de vue adopté, après les exposés de M<sup>lle</sup> Gourd et de M. de Morsier, a été de soutenir énergiquement le projet de loi Guinand, et en cas d'échec de celui-ci au Grand Conseil, de lancer immédiatement une initiative populaire en faveur du suffrage. De nombreuses personnes présentes se sont engagées à participer activement au travail intense nécessaire à ce moment-là, et les questions et les suggestions faites de tous côtés ont prouvé combien vif était l'intérêt pour la cause. Le Comité se prépare à soutenir auprès du Grand Conseil le projet Guinand par une lettre au président de ce corps, qui sera envoyée au moment du tour de préconsultation, réservant pour plus tard (séances de la Commission, débats au Grand Conseil) le meilleur de son effort. — A la quatrième séance de la série d'études sur les *Partis politiques genevois*, on a entendu M. Adrien Lachenal, à propos de l'histoire du parti radical, se déclarer suffragiste convaincu, et exposer de façon fort intéressante, quelques-uns des grands problèmes politiques actuels. D'autre part, et pour soutenir l'effort des maîtresses d'écoles primaires qui commencent une vigoureuse campagne en faveur de l'égalité de traitement, notre Association organise, avec l'Union des Institutrices primaires, une grande séance publique et contradictoire, qui aura lieu à l'Aula de l'École de Commerce, le vendredi 14 mars, au soir, sous ce titre: *A travail égal, salaire égal*. M. le prof. de Maday, M<sup>me</sup> Grange, institutrice primaire, et M<sup>lle</sup> Gourd y prendront successivement la parole, et la discussion promet d'être aussi intéressante que nourrie. — Enfin, le 20 février, le Comité a pu profiter du bref passage de M. Ferdinand Buisson à Genève pour réunir quelques personnalités féministes avec l'éminent chef suffragiste français, et ces instants d'entretien comptent parmi les heures les plus intéressantes de notre hiver suffragiste. Pour le 31 mars, nous organisons encore une conférence de M<sup>me</sup> L. Cruppi sur la campagne suffragiste en Angleterre, qui attirera sans doute un nombreux public.

E. Gd.

VAUD. — Les difficultés sans nombre rencontrées cet hiver sur notre chemin, difficultés dues à la grippe, à la rareté des trains, au manque de salles chauffées, ont entravé notre activité au delà de tout ce que nous aurions pu craindre. Aussi notre Association n'a-t-elle pas pu faire grand-chose depuis la superbe conférence de M. de Maday. Pourtant, nous pouvons enfin reprendre notre campagne de conférences dans le canton. M<sup>me</sup> Béranger a parlé avec grand succès à Ecublens-Renens. M. Privat est attendu le 2 mars à Mézières et le 6 mars à Bussigny. M. le Dr Muret au Mont le 16. Quelques autres localités nous aident avec beaucoup d'empressement à organiser des séances et plusieurs sociétés locales nous ont demandé des causeries: preuve que la question fait du chemin dans tous les esprits. — Le 5 mars, nous entendrons, à Lausanne, dans une séance familière, M. le Dr J. Gonin nous parler de la R. P.

L. D.